



🏠 / [Mes démarches](#) / [Faire une demande en ligne](#)

Déposer une demande en ligne à la MDPH

© Paul Pasc

Posez une question 🗨️

Sommaire

- Quelles sont les aides que vous pouvez demander sur internet ?
- À qui s'adresse ce service ?
- Comment déposer une demande en ligne ?
- Les étapes de la demande en ligne
- Besoin d'aide ?

Depuis avril 2020 la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH) de Loire-Atlantique propose un service pour faire vos démarches en ligne. Ce service vous permet de saisir votre demande en ligne, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un réexamen, et de la transmettre à la MDPH pour qu'elle instruisse votre dossier.

Quelles sont les aides que vous pouvez demander sur internet ?

Vous pouvez effectuer une demande via internet pour les aides suivantes :

- [Allocation d'éducation de l'enfant handicapé \(AEEH\)](#)
- [Allocation aux adultes handicapés \(AAH\) et son complément](#)
- [Carte d'invalidité/ de priorité/ de stationnement](#)
- [Orientation vers un établissement ou service médico-social \(ESMS\)](#)
- [Prestation de compensation du handicap \(PCH\) enfant](#)
- [Prestation de compensation du handicap \(PCH\) adulte](#)
- [Renouvellement d'allocation compensatrice \(ACTP ou ACFP\)](#)
- [Projet personnalisé de scolarisation – parcours et aides à la scolarisation](#)
- [Orientation professionnelle et/ou formation professionnelle](#)
- [Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé \(RQTH\)](#)
- [Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer \(AVPF\)](#)

Bon à savoir

Le service permet de déposer un dossier de demandes et de s'assurer de sa prise en compte par la MDPH. Il ne permet pas le suivi du dossier.

À qui s'adresse ce service ?

Le service de démarches en ligne pour vos demandes à la MDPH est ouvert à toute personne en situation de handicap ou son représentant légal.

Comment déposer une demande en ligne ?

1. Créez votre compte

Connectez-vous sur [le site de démarches en ligne de la MDPH](#) puis créez et confirmez votre compte.

2. Complétez le formulaire en ligne

Complétez en ligne le formulaire en répondant aux questions qui vous seront posées. Certaines parties sont facultatives, elles permettent de préciser votre situation et vos attentes concernant la scolarité, la vie quotidienne, ou l'emploi.

3. Joignez les pièces justificatives en complément du formulaire

Les pièces à joindre dépendent des préconisations de la notice MDPH

4. Envoyez votre dossier de demandes.

Les étapes de la demande en ligne

Création et dépôt du dossier de demandes

Ici vous pouvez :

- Confirmer votre compte, et compléter les informations du bénéficiaire, joindre les pièces justificatives obligatoires
- Joindre des pièces complémentaires, ou préciser les droits et prestations que vous demandez,
- Envoyer votre dossier de demandes.

Dossier de demandes émis

C'est l'étape qui suit l'envoi de votre dossier. Ici vous pouvez :

- Consulter un récapitulatif de votre dossier et le télécharger,
- Consulter et télécharger vos documents joints.

Évaluation du dossier

Un agent MDPH évalue la recevabilité du dossier : vous recevez alors un accusé de réception enregistrant votre demande ou vous demandant des pièces complémentaires le cas échéant. Une fois votre dossier recevable, il est évalué par un professionnel de la MDPH.

Pour aller plus loin

[En savoir plus sur le circuit d'une demande à la MDPH](#)

Besoin d'aide ?

N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de ce nouveau service, et à nous faire part de vos remarques au sujet de son utilisation.

Contactez la MDPH

02 28 09 40 50

[Contacter par mail](#)

[Vous pouvez aussi consulter les questions les plus fréquentes sur l'utilisation du service en ligne de demande à la MDPH .](#)

Département Maine-et-Loire

Département de Maine-et-Loire

Objectif(s) : Contacter un correspondant Handicap

Courriel : c.supiot@maine-et-loire.fr

Contact : Claire SUPIOT

Département Loire-Atlantique

Département de la Loire-Atlantique

Objectif(s) : Contacter un correspondant Handicap

Courriel : blandine.bertho@loire-atlantique.fr

Contact : Blandine BERTHO SEIGNEUR

Département Sarthe

Département de la Sarthe

Objectif(s) : Contacter un correspondant Handicap

Courriel : marlene.berlin@cg72.fr

Contact : Marlène BERTINA

Département Vendée

Département de la Vendée

Objectif(s) : Contacter un correspondant Handicap

Courriel : william.ramel@vendee.fr

Contact : William RAMEL

MDPH

MAISON DÉPARTEMENTALE
DES PERSONNES HANDICAPÉES

SOMMAIRE



Structure	Mail	Téléphone	Adresse	Site internet	Informations pratiques
MDPH 44 (Orvault - siège)	accueil.mdp@loire-atlantique.fr	N° vert : 0 800 40 41 44 02 28 09 40 50	Rond Point du Forum d'Orvault 300 Route de Vannes BP 10147 Cedex 1 44701 Orvault	Suivre ce lien	Du lundi au vendredi Matin : 8h30 à 12h Après-midi : 13h30 à 17h La MDPH sera fermée au public les 1er et 3ème jeudi après-midi de chaque mois.
MDPH 44 (Saint Nazaire)	accueil.mdp@loire-atlantique.fr	02 49 77 41 21	12, Place Pierre Sémard 44600 Saint-Nazaire	Suivre ce lien	Du lundi au jeudi : Matin : 8h45 -12h15 et Après-midi : 13h45 -17h
MDA 49 (Maison Départementale de l'Autonomie)	contact@MDA.maine-et-loire.fr	N° vert : 0 800 49 00 49 02 41 81 60 77	6, rue Jean Lecuit 49000 Angers	https://www.mda.maine-et-loire.fr/	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00 A l'exception du jeudi après-midi
MDPH 53 (MDA)	mda@lamayenne.fr	02 43 67 75 77	Maison départementale de l'autonomie Centre Jean-Monnet 12 quai de Bootz CS 21429 53014 Laval Cedex		Le vendredi de 09h00 à 16h00 Du lundi au jeudi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
MDPH 72	mdp.sarthe@cg72.fr	N° vert : 0 800 52 62 72 02 43 54 11 90	11 rue du Pied Sec CS 81906 72019 LE MANS Cedex 2	http://www.mdp72.fr/	Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 heures Le vendredi de 9 h à 12 h 30 (fermeture le vendredi après-midi)
MDPH 85	mdp@vendee.fr	N° vert : 0 800 85 85 01	185 boulevard du Maréchal Leclerc à la Roche Sur Yon	Suivre ce lien	Accueil téléphonique de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Sur site du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 16h30.

La MDPH à Orvault

Rond point du forum d'Orvault
300 route de Vannes 44701 Orvault

02 28 09 40 50

Accueil des personnes sourdes ou malentendantes

Contacteur par mail

Comment s'y rendre ?

Vous pouvez aussi :

Contacteur l'espace accueil de la MDPH à Saint-Nazaire

Contacteur un point d'information handicap près de chez vous

DTH

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL AU HANDICAP

SOM

RÔLE ET MISSIONS	
<p>Les Délégués Territoriaux Handicap (DTH) du FIPHFP sont les interlocuteurs naturels des employeurs publics dans les territoires. Ils travaillent pour la Caisse des Dépôts, gestionnaire du FIPHFP, au sein des directions régionales. Ils sont les représentants du FIPHFP dans les différentes instances partenariales, départementales et régionales qui traitent de la problématique du handicap, aux côtés des représentants de l'État. Ils vont à la rencontre des employeurs publics pour promouvoir le FIPHFP et son action</p>	
PUBLIC CIBLE	
Tous les employeurs publics	
MODALITES D'ACTION	
<ul style="list-style-type: none">• Informations sur le Fonds et les moyens d'actions mis à la disposition des employeurs;• Mise en relation avec les acteurs qui agissent localement pour l'emploi des personnes en situation de handicap (Cap emploi, Centres de gestion, ...);• Accompagnement stratégique des employeurs publics (diagnostic, besoins, objectifs, moyens...);• Conseil pour la mise en œuvre de programmes et d'actions d'insertion et de maintien dans l'emploi adaptés à leurs effectifs et leurs structures.	

DTH

DÉLÉGUÉ TERRITORIAL AU HANDICAP

SOM

Structure	Zone géographique	Civilité	Nom	Prénom	Poste occupé	Mail	Téléphone
Caisse des Dépôts	Région Pays de la Loire	Madame	BELLEGARDE-RIEU	Delphine	Déléguée territoriale au handicap	delphine.bellegarderieu@caissedesdepots.fr	02 23 35 55 85

À découvrir sur cette page

Êtes-vous reconnu en tant que personne handicapée ?

Quelle est votre situation face à l'emploi ?

- Les titulaires de la carte " mobilité inclusion " portant la mention " invalidité " définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles ;
- Les titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Quelle est votre situation face à l'emploi ?

Pour pouvoir bénéficier d'une aide, vous devez :

- Travailler en France.
- Être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour. Vous devez également être dans une des situations suivantes :
- Être demandeur d'emploi.
- Être salarié d'une entreprise du secteur privé, en milieu ordinaire de travail, c'est-à-dire pas dans une entreprise adaptée (EA) ou dans un établissement et service d'aide par le travail (ESAT). Si vous faites partie du personnel de production d'une entreprise adaptée (EA) ou si vous travaillez dans un établissement et service d'aide par le travail (ESAT) vous ne pouvez pas bénéficier de nos services et de nos aides financières. Vous n'êtes pas salarié d'une entreprise du secteur privé ? Pour avoir des informations sur les aides et services à votre disposition, consultez le site de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).
- Être stagiaire de la formation professionnelle. Si vous êtes stagiaire d'un centre de rééducation professionnelle (CRP), vous pouvez bénéficier de nos services et de nos aides financières 9 mois avant la fin de votre formation pour préparer votre sortie du CRP.
- Être travailleur indépendant.
- Être Etudiant de l'enseignement supérieur en stage obligatoire en entreprise.

Thématique

[Compenser le handicap / Aménager le poste](#)

[Conserver votre emploi](#)

[Construire votre projet professionnel](#)

[Créer ou reprendre une entreprise](#)

[Faire reconnaître le handicap](#)

[Trouver un emploi](#)

[Vous former](#)

À découvrir sur cette page

Actualités et événements

L'Agefiph vous accompagne dans vos démarches

Nos coordonnées

Aide financière et emploi

L'Agefiph Pays de la Loire en résumé

Déposer ou compléter une demande d'aide ↗

Accéder à votre espace personnel
Suivez l'état d'avancement de votre dossier ↗

Besoin d'un conseil ?
Consultez nos fiches pratiques ↗

Nos coordonnées

0 800 11 10 09 Service & appel gratuits

Nous contacter

Délégation régionale Pays de la Loire

34 quai Magellan
44032 Nantes

9.00 à 12.00 - 14.00 à 17.00
Accueil du public sur rendez-vous le lundi, mercredi ou vendredi, contactez-nous

Gestion des cookies

CAP EMPLOI 44

PERSONNES HANDICAPÉES

EMPLOYEURS

NOUS CONTACTER

Nos coordonnées

contact@capemploi44.fr
maintien@capemploi44.fr

02 40 08 07 07 / ou via ACCEO
pour les personnes sourdes ou malentendantes

1, rue Didienne
44008 Nantes Cedex 1
Horaires : 8h45-12h 13h45-17h

Baisse d'audition ?
Sourd ou malentendant ?

TXT

Appelez-nous en cliquant ici

Mentions légales
Politique de confidentialité
Gestion des cookies
Nous contacter

Offres récentes

Assistant Administratif (H/F)

LA CHAPELLE SUR ERDRE - CDI

Conducteur de personnes à mobilité réduite - (H/F)

ST PERE EN RETZ - CDI

<https://entreprisespaysdelaloire.fr/aides-lembauche-de-personnes-handicapees>

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/Espace-info-emploi-des-travailleurs-handicapes>

<https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/maintien-dans-lemploi-en-pays-de-la-loire-les-acteurs-sengagent-et-un-guide>

https://prith-paysdelaloire.org/fichier/p_paralien/675/guide.maintien.prith.pdf.04.02.pdf